

## **Évolution du règlement du dispositif "soutien aux équipements de proximité"**

Intervention de Hocine Tmimi

Groupe Val-de-Marne en Commun – PCF et citoyen·nes

Monsieur le Président,

Chèr·es collègues,

Ce rapport s'inscrit dans la continuité de votre « Feuille de route départementale Politique de la ville 2024-2030 ».

**Nous nous étions opposés à ce projet, notamment parce qu'il organisait le retrait du soutien départemental à de nombreux quartiers sortis du dispositif des quartiers prioritaires de la politique de la ville.** Nous considérons déjà qu'il s'agissait d'une erreur politique majeure : les difficultés sociales ne disparaissent pas par décret administratif et les besoins des habitantes et habitants ne s'effacent pas lorsqu'un quartier change de catégorie.

**Aujourd'hui, avec cette évolution du règlement du dispositif « Soutien aux équipements de proximité », vous poursuivez malheureusement la même logique de désengagement.**

Pourtant, chacun le constate : dans un contexte de crise sociale persistante, d'augmentation de la précarité, d'isolement d'une partie de la population et de fragilisation du tissu associatif, **les quartiers populaires ont besoin de davantage de présence publique, davantage de services publics et davantage d'équipements de proximité, pas moins.**

Les équipements de proximité ne sont pas de simples bâtiments. Ils constituent souvent les premiers lieux d'accès aux droits, à la culture, à l'éducation populaire, à l'accompagnement des familles, à la réussite des jeunes et à la vie associative. **Ils sont des outils essentiels de cohésion sociale et de lutte contre les inégalités territoriales.**

Dans de nombreux quartiers, ils représentent des espaces indispensables de rencontre, de dialogue et de construction du vivre-ensemble. **À l'heure où les fractures sociales et territoriales se creusent, affaiblir ces équipements revient à affaiblir les capacités de nos villes à maintenir le lien social et la solidarité de proximité.**

Or, les nouvelles règles que vous proposez sont particulièrement restrictives. **Faire de la situation financière des communes un critère de priorisation et limiter l'accompagnement à un seul équipement par ville sur trois ans revient, dans les faits, à réduire fortement la portée du dispositif.**

Cette orientation constitue une véritable régression. **Là où il faudrait renforcer l'intervention publique dans les quartiers populaires, vous choisissez de la restreindre.**

Là où les associations, les habitants et les collectivités ont besoin d'un Département partenaire, **vous introduisez de nouveaux obstacles à l'accès aux financements.**

Le Val-de-Marne s'est pourtant construit sur une autre ambition : celle de la solidarité territoriale, de l'égalité entre les habitants et du soutien aux initiatives qui font vivre nos quartiers. **Cette tradition a longtemps fait la force de notre collectivité. Nous regrettons profondément que vous vous en éloigniez aujourd'hui.**

Parce que nous refusons ce recul de l'action publique dans les quartiers populaires, parce que nous considérons que les besoins de cohésion sociale et de service public appellent davantage d'investissements et non davantage de restrictions, **notre groupe votera contre ce rapport.**

Je vous remercie

*Seul le prononcé fait foi*